Une lettre du Pape

L'ACTION CATHOLIQUE

Le « Non expedit »

On avait prétendu que la réente Encyclique abolissait indirectement le « Non expedit, » c'est-à dire l'interdiction pour les catholiques italiens de prendre part aux élections politiques. Pour détruire cette fausse interprétation de sa pensée, S. S. Pie X a pris occasion d'une adresse qui lui fut présentée par les catholiques d'Italie et à laquelle il a fait la réponse suivante :

A nos chers fils, le comte Stanislas Medolago Albani, le professeur Joseph Toniolo, le commandeur Paul Pericoli, avocat.

PIE X, PAPE

Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous Nous plaisons, chers Fils, à vous manifester par une parole d'affectueuse bienveillance la consolation donnée à Notre âme par l'adresse au moyen de laquelle une foule de catholiques italiens ont voulu Nous exprimer leur propre gratitude pour Notre dernière Encyclique aux évêques d'Italie, relativement au développement de l'action sociale.

Si les manifestations de respect et d'amour de chacun des fidèles Nous sont toujours agréables, à plus forte raison sommes-Nous consolé par les témoignages qu'en certaines circonstances spéciales des personnages considérables, se faisant, pour ainsi dire, l'écho sincère des sentiments des diverses classes sociales, croient pouvoir donner à Notre personne, ou mieux encore à cette puissance suprême dont, sans aucun mérite de Notre part, la Divine Providence a voulu Nous investir. En pareil cas, plus l'exemple vient de haut, plus il est édifiant par lui-même et plus facilement il est efficace et fécond en fruits bienfaisants.

Les nobles sentiments qu'exprime l'adresse ne pourraient être plus conformes ni mieux correspondre aux vœux de Notre cœur. Mais ce que Nous avons admiré avec une satisfaction particulière, c'est la docilité avec laquelle vous avez accueilli Nos paroles. Sans réserve d'aucune sorte, vous vous déclarez